V

LA DATE DE NAISSANCE DE SÉNÈQUE

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Rien ne paraît plus judicieusement établi que la date de naissance de Sénèque. On s'accorde, en particulier depuis l'article consacré au philosophe par Rossbach (P.-W., *R. E.*, I, c. 2241), à croire qu'il est né en 4 ou 5 av. J.-C. En fait, dit-on, il a gardé le souvenir précis d'une pratique d'hygiène intellectuelle d'Asinius Pollion[1], mort en 5 ap. J.-C.[2]. Il faut donc lui donner environ dix ans en cette année. Toutefois, comme il semble nous dire quelque part (*Ep.*, 108, 22) que le temps de sa « jeunesse » (*adulescentia* : Juste Lipse, *Vit. Sen.*, c. 3) coïncida avec le début du règne de Tibère (a. 14), on ramène son âge à huit ou neuf ans pour l'an 5 et la date de sa naissance à 4 ou 5 av. J.-C., ce qui permet de lui donner dix-sept ou dix-huit ans en l'an 14. Sauf quelques-uns, comme Lehmann, qui, pour rendre la précision des souvenirs plus vraisemblable et ne point les rapporter strictement à la fin de Pollion, font naître Sénèque encore plus tôt[3], tout le monde, ou peu s'en faut, accepte la conclusion de Rossbach[4] et en tire même des con-

1. *De Tr. a.*, 17, 7 : *quidam* (*magni uiri*) *nullum non diem inter otium et curas diuidebant, qualem Pollionem Asinium oratorem magnum meminimus, quem nulla res ultra decumam retinuit; ne epistolam quidem post eam horam legebat, ne quid nouae curae nasceretur; sed totius diei lassitudinem duabus illis ponebat.*

2. En 5/6 d'après Dessau-Klebs, *Prosop*^{2}.

3. Lehmann, *Claud. u. Nero*, I, p. 15 : Sénèque serait né vers l'an 8 av. J.-C. Cf. Favez, éd. *Ad Helu.*, Introd., p. I, § 1, n. 1 : même opinion.

4. R. Waltz, *La vie politique de Sénèque*, p. 22; — P. Faider, *Études sur Sénèque*, Gand, 1921, p. 156; Id., éd. *De Cl.*, Gand, 1928, p. 9; — Albertini, *La comp. dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, p. 242, n. 4 : « Sénèque avait une dizaine d'années (en l'an 5 après J.-C.). » Cf. Furneaux, Tac., *Ann.*, 1re et 2e éd., vol. II, p. 50, n. 9, « né trois ou quatre ans avant l'ère chrétienne »; — P. Thomas, *Morceaux choisis de Sénèque*, p. 2; — Duff, *S. dial. l. X, XI, XII*, Cambridge, 1915, p. XLV; — Basore, *S. mor. essays*, Londres, 1928, vol. I, p. VIII; — traductions des *Lettres de Sénèque*, par Gummere, Londres, 1928, vol. I, p. VII; par Barker, Oxford, 1932, vol. I, p. X. Cf. Schanz, *Gesch. d. röm. litt.*, 1913, II, 2, p. 375, § 452 : « quelques années avant notre ère »; — Goyau-Cagnat, *Chronol.*, p. 37 : « 4 avant J.-C. », etc.

séquences[1]. Le décompte des dissidents est aisé. Tillemont écrit[2] : « Il paraît que Sénèque fut apporté tout petit à Rome environ quinze ans avant la mort d'Auguste » ; ce qui permet de faire naître le philosophe vers l'an 2 av. J.-C. M. Albertini, par une involontaire ou divinatoire inconséquence, donne à Sénèque *cinquante* ou cinquante-cinq ans en 49[3] et rejoint ainsi Tillemont ; M. Fabia place le retour d'exil en la quarante-cinquième année[4] et partant la naissance en 4 ap. J.-C. ; tandis que Person[5], pour des raisons qu'il n'a pas dites, donne cinquante-neuf ans à Sénèque en 62, le faisant naître en 3 ap. J.-C., et que Lionel Dauriac[6] met la naissance en l'an 2 de l'ère chrétienne. Klebs (*Prosop.*, éd. 1 et 2) ne lui assigne aucune date.

La conclusion qui rallie presque tous les suffrages est suspecte ; elle est même fausse.

Suspecte, parce qu'elle repose sur plusieurs confusions : 1° le témoignage concernant la jeunesse de Sénèque (*Ep.*, 108, 22) est rapporté sans précision ; parfois même on semble raisonner sur le mot *adulescentia*, qui est non de lui, mais de Juste Lipse. 2° Sénèque évoque le « début du principat de Tibère » (*l. l.*)[7] : ou l'on rapporte le cours de Sotion à cette année (a. 14), alors il n'est plus contemporain de l'expulsion des religions juive et égyptienne (a. 19), qui a paru visée par le passage ; ou on le place en l'an 19, et *primus principatus* est interprété arbitrairement. 3° Ceux qui, pour dater la naissance de Sénèque, allèguent le souvenir qu'il a gardé d'une habitude de Pollion, veulent, par l'âge donné à l'enfant, expliquer la netteté d'un souvenir remontant au plus tard à l'an 5 ; mais ils admettent en même temps[8] que Sénèque en écrivant *meminimus* met les souvenirs de son père en commun avec les siens : alors pourquoi faire naître l'enfant si tôt? 4° C'est la chronique de saint Jérôme qui rapporte la mort de Pollion à

1. Age de Sénèque à l'époque du *De Tr. a.* (Waltz, *op. cit.*, p. 52); à l'époque de son mariage avec Pauline (Carcopino, *Choses... du pays d'Arles*, dans *R. du Lyonnais*, juin 1932, p. 23 du tirage à part); à l'époque où il écoutait Sotion (Faider, *Études sur Sénèque*, p. 160), etc.

2. *Hist. des empereurs*, éd. de Venise, I, p. 336.

3. *Op. cit.*, p. 19.

4. *Journal des Savants*, 1910, p. 260.

5. *Adn. ad* Tac., *Ann.* (Paris, Belin, 1882), 14, 56, p. 633.

6. *De V. beat.*, texte-trad., Baillère, 19, cf. Bernhardy, *Grundriss.*, 1872, p. 871.

7. *In i. tiberii principatum*, Bambergensis et Argentoratensis (le Quirinianus et la Vulgate portent *in tib-*).

8. Albertini, p. 242, n. 4.

l'an 5 : ce témoignage (le chroniqueur était très pressé[1]) ne vaudrait que s'il n'y en avait pas un autre plus ancien ; or Tacite (*Dial.*, 17, 10) place cette mort « presque à la fin du principat d'Auguste ». Si Tacite a raison, Sénèque peut être né bien après l'an supposé et écrire *meminimus* en toute sincérité. 5° Né en 4 ou 5 av. J.-C., miné par les ans (Tac., *Ann.*, 14, 53), il ne se trouverait pas moins, au dire de Néron, être à l'âge valide en 62 (Tac., *Ann.*, 14, 56) : *tibi ualida aetas.* L'ironie chez l'élève serait un peu trop grosse.

La chronologie traditionnelle est donc à reviser : d'autant plus qu'elle est fausse. S'il est dans l'œuvre de Sénèque une partie que la critique contemporaine a datée magistralement, c'est la correspondance[2]. Or, l'on a oublié de mettre certaines indications chronologiques des *Lettres* d'accord avec les dates de la biographie. Dans une lettre qui est du printemps de l'an 64, Sénèque annonce à Lucilius qu'il vient de franchir cet âge-limite de la vieillesse qu'il voyait encore venir à la fin de 63[3]. Il a donc soixante ans? Il est donc né en l'an 4 ap. J.-C.? De tous les indices, celui-ci était le plus clair : on l'avait oublié ou négligé. Il suffit cependant à ruiner la chronologie traditionnelle. Le crédit qu'elle a rencontré en un temps où la « méthode historique » et la « conjecture palmaire » étaient seules prises au sérieux vaut d'être noté. Mais revenons à la correspondance.

La lettre 26, rapprochée des lettres 12, 1, et 19, 1, prouve bien

1. De Labriolle, *Hist. litt. lat. chrét.*, 1re éd., p. 460.

2. *Ep.*, 26 : *Modo dicebam tibi, in conspectu esse me senectutis : iam uereor ne senectutem post me reliquerim.* Cf. *Ep.*, 12, 1 : *Quocumque me uerti, argumenta senectutis meae uideo...;* 4 : *mihi senectus mea apparuit;* 19, 1 : *incipiamus uasa in senectute colligere* (« commençons à plier bagage, la vieillesse est là »). — On sait que l'*Ep.* 23 est du printemps commençant (février) de l'an 64; l'*Ep.* 18 de décembre 63. Voir Albertini, p. 39 et 45.

3. *Incipiamus* (*uasa colligere*), *Ep.*, 19, 1, s'applique d'ailleurs à Sénèque et à Lucilius, car celui-ci a beau être plus jeune (26, 7), il y a « peu de distance » entre eux : 35, 2, *non multum abest,* et en 64 Sénèque parlera de la « vieillesse » douloureuse de Lucilius (96, 3). En vérité, le surnom même de Lucilius, *Iunior* (*Q. n.*, 4, *pr.* 9), devait rappeler à Sénèque son âge : et l'épithète *iuuenior* (*Ep.*, 26, 7) ressemble fort à un jeu de mots. Si d'ailleurs on tient compte de la date des lettres 67 (printemps finissant *a.* 64) et 70 (mai *a.* 64) — cf. Albertini, p. 45 sq. et 49 — il ressort de la correspondance qu'à la fin du printemps ou au début de l'été de 64 la vieillesse de Lucilius est un fait imminent ou accompli : *Ep.*, 58, 35 : « ne m'écoute pas de mauvaise grâce comme si cette phrase (sur la vieillesse) s'adressait à toi désormais ». *Noli me iuuitus audire tamquam ad te iam pertineat ista sententia* (= *de senectute*); 76, 5 : « continue et fais vite, de peur qu'il ne t'arrive, comme à moi, d'apprendre dans le vieil âge ». *Perge — et propera, ne tibi accidat quod mihi, ut senex discas.*

que, si au printemps de l'an 64 Sénèque est déjà *senex*, à la fin de l'an 63 il le devient. Le sens des mots *in conspectu, post me reliquerim* est obvie.

Ce témoignage, il est vrai, soulève quelques difficultés.

1° Dans le premier semestre de l'an 62, Sénèque, voulant prendre sa retraite (et on la prenait habituellement à la soixantaine [1]), déclare à Néron qu'il est *senex* (Tac., *Ann.*, 14, 54). Il a donc soixante ans au moins ; il est donc né dans le premier semestre de l'an 2 ap. J.-C. au plus tard [2], et, lorsqu'il écrit la lettre en question (a. 64 *init.*), il a passé soixante et un ans et approche au minimum des soixante-deux. Comment peut-il affirmer dans cette lettre qu'il a soixante ans depuis quelques jours?

2° S'il est né en 4 ap. J.-C., comment sa « jeunesse » (*adulescentia*, J. Lipse = *iuuenta*, Sén., *Ep.*, 108, 22) a-t-elle pu coïncider (*incidere in*) avec le « commencement du règne de Tibère », qui fut en l'an 14?

3° Lorsqu'il déclare comme savant (*Q. n.*, 1, 1, 3), à propos des particularités d'une comète : *Vidimus circa Diui Augusti excessum simile prodigium*, ne s'agit-il pas d'une observation personnelle, que Lucilius d'ailleurs (cf. *uidimus*) peut avoir faite aussi? Mais si Sénèque est né en 4 ap. J.-C., il l'aura faite et consignée à neuf ans, et Lucilius, qui est un peu plus jeune (p. 362, n. 3), à huit?

Ces difficultés seraient insolubles si le nouveau *senex* de la lettre 26 était nécessairement un homme de soixante ans. Mais nous savons qu'à la cour d'Auguste, déjà, l'année climatérique (la 63e) était regardée, dans la vie, comme une année de particulière importance, que c'était un anniversaire que l'on célébrait [3]. Sénèque lui-même, à deux reprises, a marqué la concomitance frappante des divers âges avec les états successifs et notables de l'organisme ou avec les lois constitutives (*constitutio*) de l'être vivant. Voici

1. *De Br. u.*, 3, 5 : *Sexagesimus me annus ab officiis dimittet.* Cf. 20, 4 : *a sexagesimo anno (lex) senatorem non citat*; Plin., *Ep.*, 4, 23, 2 (*leges*) *maiorem annis (LX) otio reddunt* (texte de l'éd. Aldine, 1508, et de l'éd. de Catanée, 1506); cf. l'éd. Guillemin, Belles-Lettres, vol. II, 1927, p. 43.

2. Cf., p. 361, l'opinion de Lionel Dauriac.

3. Aug., *Op.*, éd. 2a. H. Malcovati, Paravia, *Ep.* 37, p. 13 : ... *diebus talibus, qualis est hodiernus, oculi mei requirunt meum Gaium, quem, ubicumque hoc die fuisti, spero laetum et bene ualentem celebrasse quartum et sexagesimum natalem meum. Nam, ut uides,* κλιμακτῆρα *communem seniorum omnium tertium et sexagesimum euasimus* (Gell., 15, 7, 3). Cf. Liv., les 63 ans de Cicéron (Sen., *Suas.*, 6, 22); Cic. (*Cat. M.*, 2) l' « approche » (pour Cicéron : 62 ans), le « poids » (pour Atticus : 65 ans) de la *senectus*.

les étapes de la première jeunesse en regard des phénomènes de la dentition[1]. Voici les étapes de la vie animale, humaine ou végétale, en regard de sa *constitutio* (*Ep.*, 121, 14 sqq.)[2]. Elles avaient été marquées bien avant Sénèque par les « sages » et aussi (Censor., *De Die nat.*, 14, 9 ; 14, 4) par les savants, les philosophes grecs et, chez l'homme, réduites en hebdomades. Une élégie de Solon, d'après Censorinus (*De Die nat.*, 14, 7), disait qu'au bout de la première, les dents de l'enfance tombaient ; qu'au bout de la seconde, la puberté apparaissait. Si les astrologues (*genethliaci*), rapporte le même Censorinus (14, 8), voyaient une correspondance frappante entre les étapes décisives de notre existence physique et le produit de l'hebdomade par le nombre trois et par ses multiples (21 ans, 42, 63, 84), Hippocrate, lui (cf. Censor., 14, 3), affirmait la vertu du nombre sept, puisqu'il divisait la vie en sept âges, dont chacun était un nombre d'années multiple de sept[3]. On admet que la théorie de l'hebdomade fut empruntée par Posidonius aux néo-pythagoriciens et trouvée chez lui par Varron[4], l'une des sources de Censorinus[5] ; Sénèque dut la tenir, à son tour, de l'école de Posidonius[6]. Car il l'a formulée dans des termes qui rappellent les auteurs précités et le néo-pythagorisme. Comme Hippocrate, il faisait coïncider la fin du premier âge avec la chute des premières dents[7]. Comme Solon, il constatait, sans d'ailleurs en chercher la raison, que chaque septième année marque d'un signe notre vie[8].

1. *De Ben.*, 4, 6, 6 : *crescimus —, ad constitutum temporum sua corpori officia respondent : nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem iam aetatem et in robustiorem gradum transeuntem pubertas et ultimus ille dens surgenti iuuentaetermina ponens. Insita sunt nobis omnium aetatium — semina.*

2. « *Dicitis — omne animal constitutioni suae conciliari* » ; — 15 : *Vnicuique aetati sua constitutio est, alia infanti, alia puero ; omnes ei constitutioni conciliantur in qua sunt. Infans sine dentibus est ; huic constitutioni suae conciliatur. Enati sunt dentes ; huic constitutioni conciliatur :* — 16 : *alia est aetas infantis, pueri, adulescentis, senis ;* — 15 : *et illa herba quae in segetem frugemque uentura est aliam constitutionem habet tenera et uix eminens sulco, aliam cum conualuit et molli quidem culmo, sed quo ferat onus suum constitit, aliam cum flauescit et ad aream spectat et spica eius induruit.*

3. Voir le texte grec *ap.* Philon, *De Mundi opif.*, p 26 M (cf. Polluc., *Onom.*, II, 1) : παίδιον μὲν ἄχρι ἑπτὰ ἐτέων ὀδόντων ἐκβολῆς...

4. Schmekel, *Die Philosophie der Mittl. Stoa*, 1892, p. 411, 422 sq. ; Carcopino, *Le myst. de la IV^e^ églogue*, p. 57, n. 1 ; p. 96. Cf. Id., *La basilique de la P. maj.*, p. 256.

5. Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, 3^e^ éd., 1922, 3^e^ partie, p. 221, § 633.

6. La lettre 121 (*supra*, n. 2) est justement d'inspiration posidonienne (Albertini, p. 135, n. 4, d'après § 1) comme beaucoup de lettres de Sénèque.

7. Voir *supra*, n. 3.

8. *De Ben.*, 7, 1, 5 : *Licet nescias — quare septimus annus aetati signum inpri-*

Et comme au sujet de la neuvième hebdomade Solon avait noté en son élégie (Censor., 14, 7) : « affaiblissement général » (*omnia fieri languidiora*), Censorinus, dans son opuscule (14, 15) : « climactère réputé entre tous redoutable *quod ad corpus et ad animum pertineat* », Sénèque, arrivé à la « vieillesse » (*Ep.*, 26, 1), après avoir rappelé en substance cette définition : *senectus lassae aetatis, non fractae nomen est*, constatait que sa décrépitude physique la confirmait, mais que la vigueur de son esprit la démentait : *non sentio in animo aetatis iniuriam, cum sentiam in corpore : — uitiorum ministeria senuerunt, uiget animus.* Il notait en d'autres termes *non omnia fieri languidiora.* Au surplus, « vieux » en 64, Sénèque, non sans bonhomie, constate, plus d'une fois, qu'il l'est vraiment « désormais [1] » ; il badine même sur ses soixante-trois ans sonnés — âge climatérique ou κρίσιμος — en l'été de 64, par la bouche de son petit « progymnaste » (*Ep.*, 83, 4 : *hic — ait nos eamdem crisin habere, quia utrique dentes cadunt*). Chute des *dentes genuini* au temps de la vieillesse, affirmera Pline [2] ; chute des dents à sept ans, dit Sénèque lui-même [3], qui a encore noté autre part ce phénomène caractéristique du vieillard et de l'enfant [4] ; mais cette fois (83, 4), il l'appelle expressément *crisis*, et qui dit *crisis* ou climactère dit hebdomade [5].

mat —; non multum tibi nocebit transisse quae nec licet scire... Inuoluta ueritas in alto latet. Le VII[e] livre du *De Ben.* est un *addendum* ; rien ne prouve donc que ce passage soit inspiré précisément d'Hécaton, le modèle des premiers livres. Même s'il l'était, l'origine de la théorie des nombres se trouverait empruntée ici à la même école rhodienne où enseigna Posidonius.

1. *Ep.*, 67, 1 (printemps finissant) : *iam aetas mea contenta est suo frigore uix media regelatur aestate;* 2 : *Ago gratias senectuti quod lectulo me adfixit;* 83, 3 (au début de l'été) : *Minimum exercitationi corporis datum, et hoc nomine ago gratias senectuti; non magno mihi constat : cum me moui, lassus sum.*

2. *N. h.*, 11, 167 (*genuinos dentes*) *decidere in senecta certum est.*

3. *De Ben.*, 4, 6, 6 : *nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem aetatem — pubertas;* cf. Solon., *ap.* Censor., 14, 7 : *in prima hebdomade dentes homini cadere;* Hippocr., *supra*, p. 364, n. 3 ; Macr., *In Somn. Scip.*, 1, 6 : *post annos septem dentes — primi — aliis cedunt;* Sén., *De Ben.*, 7, 1, 5 : *Licet nescias quare septimus annus aetati signum imprimat.* Voir aussi Gell., *N. a.*, 3, 10 (d'après les « Hebdomades » de Varron) : *dentes quoque — cadere annis septimis;* — Plaut., *Merc.*, 3, 1, 44 ; *Men.*, 5, 9, 57.

4. Lors de la lettre 12, oubliant sa propre vieillesse, pourtant certaine ou proche de l'être (12, 4), en présence du fils décrépit de son fermier, son mignon d'autrefois, il s'écrie ironiquement : 12, 3 : *Pupulus — factus est : dentes illi cum maxime decidunt!*

5. Censor., 14, 9, citant « médecins et philosophes » : *per omnem uitam septimum quemque annum — uelut* κρίσιμον *esse et climacteron uocari*, 14, 14 — 15, 1.

Ne peut-on même relever chez l'élève impérial de Sénèque une tendance à conformer ostensiblement sa conduite à cette théorie des âges? Il avait vingt et un ans au début de l'an 59 et il montrait encore à son maître une certaine docilité[1]. En cette année, comme il célébrait les *Iuuenalia*, il enferma sa première barbe dans une boîte d'or et la consacra à Jupiter Capitolin (Dion Cass., 61, 19, 1 ; Suét., *Ner.*, 12, 9). Tradition romaine? Certes (Saglio, *v. barba*). Mais, en fait, si la prise de la toge virile par Néron un peu avant ses quatorze ans, au début de 51 (Tac., *Ann.*, 12, 41), avait presque coïncidé avec la deuxième hebdomade[2], la tradition romaine observée par l'empereur de vingt et un ans coïncidait étrangement, dans sa solennité fastueuse, avec la troisième, définie par Solon : *ap.* Censor., 14, 7 : *in tertia (hebdomade) barbam nasci*, et par Hippocrate : *ap.* Philon, *De Mundi opif.*, p. 26 M : μειράκιον δ' ἄχρι γενείου λαχνώσεως ἐς τὰ τρὶς ἑπτά (cf. Censor., 14, 3).

Soixante-trois ans sonnés au début de l'an 64 (*Ep.*, 26, 1) : cet âge est conciliable avec deux au moins des données qui nous embarrassaient. En août 14, « vers l'époque de la mort d'Auguste », un garçonnet de treize ans révolus put prendre des notes avec quelque précision sur la comète alors apparue (v. *supra*, p. 363). D'autre part, au premier semestre de 62, Sénèque, impatient de prendre sa retraite, se dit *senex* (Tac., 14, 53), et il l'est en un sens, puisqu'il a la soixantaine habituellement requise (*De Br. u.*, 3, 5). Cependant, s'il l'est déjà même par la perte des forces physiques (*fessus — leuissimis quoque curis impar*), il ne l'est pas encore selon sa propre théorie des âges. A vrai dire, il n'est que *senior* (Tac., 14, 54 *s. f.*). Et l'élève paraît souligner avec une cruelle ironie cette distinction : 14, 56 : *tibi ualida aetas*[3].

Mais, s'il est né à la veille de l'ère chrétienne, comment sa « jeunesse » (*supra*, p. 360 sq.) a-t-elle coïncidé exactement avec le début du règne de Tibère (a. 14)? En effet (*Ep.*, 108, 22), son âge est appelé par lui-même non *adulescentia*, mais *iuuenta* ! Ce terme paraît correspondre à plus d'années encore que le mot employé par Juste Lipse, *adulescentia*. Va-t-il falloir donner au Sénèque de l'an 14

1. Il la lui témoignait encore, extérieurement au moins, en 62 : cf. Tac., *Ann.*, 14, 52, 6; 55, 1; 56, 2 et 4, et ses faux amis s'en inquiétaient : cf. *Ann.*, 14, 52, 6 : *certe finitam Neronis pueritiam — exueret magistrum...*

2. Britannicus devait revêtir cette toge à quatorze ans : Tac., 13, 15.

3. Je crois, — cf. R. Waltz, p. 395, — que les deux discours ont dû être assez fidèlement reproduits par Tacite; *ferme* (Tac. c. 55) n'exclut pas, en tout cas, les remarques faites ici.

quelque dix-neuf ou vingt ans[1] et restaurer la chronologie traditionnelle, si caduque?

Heureusement, le philosophe, dans un passage où il caractérise les âges différents de la vie, a pris soin de préciser ce qu'il entend par la *iuuenta* (*De Ben.*, 6, 24, 4) : il la situe immédiatement après la *pueritia*[2] : c'est donc ici la puberté. On sait que le mot *iuuenta* prend souvent le sens plus général de « premier âge » par opposition avec la *senecta*, et dans la même lettre 108, 17, Sénèque oppose *iuuenis* à *senex*, et il y parle de la même époque de sa vie[3]. Mais il

1. Varron, sur la valeur du mot *iuuenta*, était d'accord avec l'opinion courante : car, selon Servius (*ad Aen.*, 5, 295), il intercalait la *iuuenta* entre l'*adulescentia* et la *senecta* (cf. Censor., 14, 2). Nous ne saurions dès lors être surpris de la conclusion tirée par quelques-uns des confidences de Sénèque dans *Ep.* 108, 17 (*iuuenis*), 22 (*iuuentae tempus*); par exemple de la conclusion de M. Faider (*Études sur Sénèque*, p. 160) : Sénèque alors était « probablement au seuil de sa vingtième année » (cf. Richard, trad. *Ep.*, III, n. 169, p. 357).

2. 6, 24, 4 : *Flentium (infantium) corpora ac repugnantium diligenti cura (parentes) fouent et — membra — in rectum exitura constringunt et mox liberalia studia inculcant adhibito timore uolentibus (pueris) : ad ultimum audacem iuuentam frugalitati, pudori, moribus bonis, si parum sequitur coactam adplicant; adulescentibus quoque ac iam potentibus sui, si remedia metu aut intemperantia reiciunt uis adhibetur ac seueritas.* — Ailleurs, Sénèque, *Be Ben.*, 4, 6, 6, désignera par *iuuenta* toute la période de la croissance, à partir de la puberté jusqu'à vingt-un ans (*nunc puerilium dentium lapsus*), *nunc ad surgentem iam aetatem et robustiorem gradum transeuntem pubertas et ultimus ille dens surgenti iuuentae terminum ponens.* Le terme, en effet, du développement du jeune être humain en hauteur était marqué par les médecins et les philosophes à vingt-un ans : Macr., *In Somn. Scip.*, 1, 6, 72 : *post ter septenos annos genas flore uestit iuuenta idemque annus finem in longum crescendi facit;* cf. Thrasyllus, *ap.* Theon. (éd. Hiller) : γένεια δὲ ὡς ἐπιπὰν ἐν τρίτῃ (= ἑβδομάδι), καὶ τὴν εἰς μῆκος αὔξησιν ἀπολαμβάνειν. Et l'*ultimus dens*, au même âge environ : Plin., *N. h.*, 11, 166 : *homini (dentes) nouissimi qui genuini uocantur circiter uicensimum annum gignuntur.* — *Iuuenta* se retrouve dans les discours de Sénèque et de Néron. Tac., *Ann.*, 14, 53 : *iuuentae tuae rudimentis adfui*, dit Sénèque (cf. Schol., *Inv.*, 5, 109 : *eruditendo Neroni in palatium adductus*), et il désigne l'élève qui lui fut confié en 49 et qu'il a dirigé avant et après son avènement : donc un enfant de onze ans, puis un pubère, etc. Néron précise : *Ann.*, 14, 55 : *ratione consilio praeceptis pueritiam* (onze à quatorze ans), *dein iuuentam meam* (à partir de quatorze ans) *fouisti.* A dix-sept ans, Néron est toujours *iuuenis* : *De Cl.*, 1, 11, 1 : *iuueniles anni*; 1, 1, 3 : *iuuenilis impetus*; cf. Tac., *Ann.*, 13, 2 : (Burrhus et Sénèque) *rectores imperatoriae iuuentae*; 13, 3 : *Agrippina — per blandimenta iuuenem aggredi*; Suet., *Ner.*, 26 : (*Nero*) *crudelitatem — sensim primo — et uelut iuuenili errore exercuit.* — Ailleurs, Sénèque emploiera le mot au sens usuel et varronien (voir *supra*, n. 1), par exemple en cette allusion historique : *Ad Pol.*, 15, 4 : *C. Caesar Diui Augusti filius ac nepos, circa primos iuuentae suae annos Lucium fratrem carissimum sibi amisit* (L. Caesar meurt en 2 apr. J.-C.; C. Caesar, né en 20 av. J.-C., a donc vingt-un ans au décès de son frère : *primos — annos* souligne ici le sens usuel de *iuuenta*), ou même dans tel passage philosophique : *De Ben.*, 7, 28, 1 : *Videbis quae puero data sunt ante adulescentiam elapsa, quae in iuuenem conlata sunt non perdurasse in senectutem.*

3. Cf. 70, 1 sq.; 12, 6. Voir les *iuueniles anni* (dix-sept ans) de Néron opposés à la *senectus plus quam matura* d'Auguste (après 63 ans?), dans *De Cl.*, 1, 11, 1.

en souligne au § 22 le caractère déterminé, et par l'expression employée *tempus iuuentae* et par la coïncidence signalée entre cette époque et un moment du règne de Tibère. En ce § 22, en raison du témoignage de la lettre 26, le terme doit correspondre, comme dans le passage du *De Ben.*, 6, 24, 4, à la quatorzième année. Il équivaut donc au grec ἥβη, autre nom de la deuxième hebdomade[1]. Donat définit l'*ephebia* dans une pièce à sujet grec (*ad* Tér., *Andr.*, 1, 1, 24) : *prima aetas adulescentiae ;* Anatolius — et il cite Solon — identifie l'*ephebia* à la quatorzième année[2]. Les Grecs, il est vrai, marquent parfois en cet âge trois étapes : παῖς (et non plus παίδιον) à quatorze ans, μελλέφηβος à quinze, ἔφηβος à seize (Censor., 14, 8) ; mais ils le font expressément commencer à quatorze, et nous savons que dans l'Égypte romaine l'entrée dans l'éphébie s'effectuait (Jouguet, *Vie municipale*, p. 150 sq.) à quatorze ans révolus. Les Romains, eux, prenaient la toge virile à quinze et à seize ans, c'est-à-dire à la fin de la puberté[3] ; d'après eux, celle-ci commençait pour l'homme, physiologiquement et légalement, à quatorze ans[4]. Selon Sénèque, enfin, la puberté coïncidait avec la deuxième hebdomade : cela ressort du rapprochement entre *De Ben.*, 4, 6, 6 : *nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem iam aetatem et robustiorem gradum transeuntem pubertas*, et 7, 1, 5 : *licet nescias quare septimus annus aetati signum imprimat.* Et ici encore il était d'accord avec les autorités de Censorinus (c. 7, 2 *f.* : Hippon de Métaponte ; c. 14, 3 : Hippocrate ; c. 14, 7 : Solon) et partant avec l'école de Posidonius.

Au début de sa *iuuenta*, il avait donc quatorze ans. S'il était né vers la fin de l'an 1 avant notre ère, il avait quatorze ans vers la fin de l'an 14, et soixante-trois vers la fin de l'an 63. Tibère

1. On sait que la déesse Hébé se nomme en latin *iuuentus, iuuentas* et *iuuenta*. Thrasyllus place l'ἥβη à quatorze ans (*ap.* Theon., éd. Hiller, p. 104, 6 sqq.) : (Σπέρμα δὲ καὶ) ἥβη ἐν δευτέρᾳ ἑβδομάδι. Cf. Macr., *In somn. Scip.*, 1, 6, 71 : *post annos — bis septem ipsa aetatis necessitate pubescit.*

2. Anatol., περὶ δεκάδ., éd. Heiberg, chez Protat, 1901, p. 36, 25 (cf. Roscher, *Die hebdomadenlehre der Griech. philosophen und Aerzte*, dans *Abhandl. der philologisch-historischen Klasse der Königl. sächs. Gesellsch. der Wissenschaften*, vol. 24, 1906, n° 6, p. 117) : (*ex infante ad senem aetates septem*) : δι' ἑπτὰ ἐνιαυτῶν μεταβαίνομεν ἐκ-παιδὸς εἰς ἔφηβον... Λέγει δὲ περὶ τούτων Σολών· παῖς μὲν ἄνηβος ἐὼν, etc. Sur Posidonius, source d'Anatolius, cf. Schmid, *Gesch. gr. Lit.*, II[5], 2, p. 663, n. 3.

3. Madvig-Morel, *L'État romain*, III, 1883, p. 175, n. 7, cf. Dion Cass., 47, 6, 6.

4. Fest., 297, 2 : cf. Macr., *Sat.*, 7, 7, 6 *f* : *et secundum iura publica duodecimus annus in femina et quartus decimus in puero definit pubertatis aetatem; Instit. Iustin.*, 1, 22 *pr.*; *Cod. Iustin.*, 5, 60, l. 3.

régna à partir du 19 août 14 ; Sénèque eut quatorze ans peu après cette date. La « coïncidence » qu'il a marquée est exacte cette fois, à quelques mois près.

Cette chronologie cadre avec les détails qu'il nous a donnés sur sa prime jeunesse. Cet Andalou paraît avoir été un enfant précoce, comme Lucain[1], et chétif : chez lui, « l'activité cérébrale doit avoir toujours dominé[2] ». Vers le début du règne de Tibère, à l'époque où, mettant en pratique un précepte du néo-pythagoricien Sotion, il s'abstenait de viande (*Ep.* 108, 17 sq. et 22), ce maître était précisément à l'apogée du succès : la Chronique de saint Jérôme signale sous l'année 13 et sa vogue et les leçons qu'il donnait à Sénèque (*Euseb. chron. can. lib.*, Schoene, p. 147) : *Sotio philosophus Alexandrinus praeceptor Senecae clarus habetur.* Nous voilà bien, à un an près, vers le mois d'août de l'an 14 : *primus Tiberii principatus.* Or, précisément, Sénèque suivait le précepte depuis un an[3], lorsqu'il cessa comme il entrait dans la puberté, au début du nouveau règne.

On trouvera peut-être qu'il était bien jeune alors pour fréquenter les écoles de philosophie. En fait, il se plaint que le *grammaticus* lui ait fait « perdre son temps » (*Ep.*, 58, 5), sans doute en commentant Virgile et les auteurs à la place du philosophe, le seul maître, dira-t-il (*Ep.*, 108, 24-35), vraiment utile aux jeunes gens. Par là il semble à Rossbach (P.-W., *l. l.*) évoquer le temps où il entendait grammairien, *rhetor* et philosophe « en même temps » (zugleich)[4]. Par là il me semble attester surtout qu'il avait, comme d'autres, commencé très tôt ses études. On suppose avec quelque vraisemblance que son père avait entre quinze et douze ans lorsqu'il vint à Rome terminer les siennes[5]. Nous voyons même le fils de Quin-

1. Lucain peut être l'enfant au babil intéressant que vise la consolation *Ad Helu.*, 18, 4 sq. Car il doit être celui que vise l'épigramme huitième « de Sénèque », v. 5 sq. : *super exilio* (Haase, vol. I, 1902, p. 263) *f.* : *Marcus qui nunc sermone fritinnit, Facundo patruos prouocet ore duos* (= *L. Senecam* et *Gallionem*) : voir Duff, éd. *Ad Helu.*, p. LI sqq. Sur sa précocité, cf. aussi sa « vie » dans *Vit. Vaccae*, éd. Hosius², p. 334 : *praeceptores intra breue temporis spatium adaequauit*, etc.

2. Faider. *Études sur Sénèque*, p. 156 ; cf. *Ad Helu.*, 19, 2.

3. *Ep.*, 108, 22 : *anno peracto non tantum facilis erat mihi consuetudo, sed dulcis ... Quaeris quomodo desierim ? In primum Tiberii Caesaris principatum iuuentae tempus inciderat. Alienigena tum sacra*, etc.

4. P.-W., *l. l.*

5. Favez, éd. *Ad Helu.*, p. XXVIII (quinze ans) ; Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, II, 1 (3e éd., 1911), § 334, p. 473 : Sénèque le P., âgé de douze ans environ, s'intéresse, à Rome, à la déclamation.

tus Cicéron écouter le grammairien-géographe Tyrannio, dans la maison de son oncle, à dix ans (*Ad. Q. fr.*, 2, 4, 2) ; un certain Q. Sulpicius Maximus, « déclamer » à onze ans dans une joûte poétique[1] ; le fils de M. Cicéron, suivre les leçons du *rhetor* Paeonius au même âge ; le fils de Q. Cicéron, à douze ans (*Ad. Q. fr.*, 3, 3, 4 ; cf. 3, 1, 4), et celui-ci montrer déjà du goût pour la « déclamation » (3, 3, 4) ! Apollonius, affranchi de P. Crassus, étudie *a puero* auprès du philosophe stoïcien et *rhetor* Diodote (Cic., *Ep.*, 13, 16, 4)... Sénèque ne nous dit-il pas qu'il était, au cours de Sotion, un garçonnet : *apud Sotionem puer sedi* (*Ep.*, 49, 2)? C'était alors un bien petit néophyte, *tirunculus* (108, 23), tandis qu'au cours d'Attalus, qu'il suivit ensuite avec le même enthousiasme (108, 13 sq.), ce pouvait être un « adolescent » (« Iungling », Rossbach)[2].

* * *

Cette datation paraîtra pourtant douteuse à plus d'un historien. Le jeune disciple de Sotion, en s'abstenant d'aliments carnés, scandalisa, dira-t-on, son père, qui semble bien, pour mettre fin à cette pratique, avoir invoqué un édit de Tibère de l'an 19 contre les cultes d'Égypte et de Judée (Tac., *Ann.*, 2, 85). Tacite ayant écrit à propos de cette mesure : (*actum*) *de sacris — pellendis*, elle doit être visée par ces mots de l'*Ep.* 108, 22 : (*alienigena tum*) *sacra mouebantur*... Sénèque aura pu naître en 4 ap. J.-C. et être pubère en 19, ou encore naître en 4 av. J.-C. et être *iuuenis*, au sens usuel du mot, en 19. Tout va-t-il être remis en question?

L'interprétation de l'*Ep.* 108, 22, par les *Annales* de Tacite remonte à Juste Lipse (*ad l.*) et à Simon Goulard[3]. Elle satisfait à peu près tout le monde : car on traduit généralement *mouebantur* (*alienigena sacra*) par : « étaient bannis » ou par un terme équivalent[4].

Et, pourtant, remarquons d'abord que la marge du judicieux Tillemont, sous l'année 19, n'indique point le passage de Sénèque à côté de ceux de Tacite et de Suétone (*Tib.*, 36) ; ensuite, que *pri-*

1. Kaibel, *Inscr. gr. Sicil. et Ital.*, 2012. — Voir un *puer* déclamant *ap.* J. Bayet, *Litt. lat.*, p. 535. Sur le fils et le neveu de Cicéron, v. Schanz, § 150.

2. P.-W., *l. l.*

3. « Vie de Sénèque », jointe à la traduction des *Vies de Plutarque, sub init.*

4. Traductions du P. Lagrange ; de Baillard ; de Barker, Oxford, 1932 ; — notes de Brugnola (Seneca, *Scritti scelti*, Milan, 1911), *ad l.* ; — Waltz, *op. cit.*, p. 34 et n. 2 ; Hess-Mücke, *Ep. sel.*, Gotha, 1929, II, p. 2.

mus principatus désigne moins bien l'an 19 que l'an 14, car il s'agit (*supra*, p. 368) d'une véritable « coïncidence » d'événements ; que l'imparfait *mouebantur*, dans l'interprétation traditionnelle, devrait signifier : « on poursuivait » ou : « on persécutait » (et c'est ainsi que l'ont entendu M. Waltz et Brugnola)[1], mais que ce sens est exclu par l'usage du latin. Traduirons-nous : « L'on était en train », ou : « l'on essayait de bannir.. »? Ces termes s'appliqueront difficilement à une mesure qui ne dut point traîner : cf. Suét., *Tib.*, 36 : *caerimonias, — ritus compescuit, — iuuentutem — in prouincias grauioris caeli distribuit, reliquos — urbe submouit sub poena perpetuae seruitutis.* Tibère semble avoir opéré avec l'énergique promptitude de Claude vidant et fermant la basilique de la Porte majeure[2]. D'ailleurs, *mouere* pour « écarter », « chasser », ne s'applique guère qu'aux personnes ; encore s'y joint-il d'habitude un ablatif d'éloignement : *senatu*, etc.[3]. Corrigerons-nous le texte comme l'ont fait ingénieusement Summers (*submouebantur*)[4] et Beltrami (*amouebantur*)[5]? Nous retrouvons le fâcheux imparfait ; de plus, toute correction est interdite si le mot des manuscrits peut s'entendre. Enfin, la particule qui suit : *sed* (*inter argumenta superstitionis ponebatur quorumdam animalium abstinentia*), est inintelligible[6] dans cette interprétation, et elle ne saurait être, à mon avis, ni traduite par « et » moyennant recours aux exceptions grammaticales (cf. Beltrami, *l. l.*), ni corrigée en « et » comme elle l'est par Schweighäuser, Castiglioni et Hense[7].

Moueri s'entend. L'un des traducteurs l'a rendu par « to be inaugurated[8] ». Le terme, en effet, pourrait convenir à des cultes que l'on était en train de « lancer » dans Rome[9]. Mais laissons-lui

1. Waltz, *l. l.* : « des poursuites » avaient été « ordonnées » ; Brugnola, *l. l.* : « proseguitavano » ; Richard, trad. *Ep.* « (Les cultes) étaient inquiétés ».

2. Carcopino, *La basil. pythag. de la Porte majeure*, p. 58, p. 62 sqq.

3. Voir les dictionnaires latins de Smith-Short-Lewis, de George, de Gaffiot. — Notons que *ap.* Cic., *De Fin.*, 3, 22, 74, *mouere litteram* ne veut pas dire « ôter », mais « déplacer », « toucher à » (cf. 4, 19, 53 : *una littera commota*).

4. *Select letters*, 1926, p. 136, n. 1.

5. *Ep. ad Lucilium*, éd. des Lincei, Rome, 1931, vol. II, p. 179.

6. Remarque de Castiglioni, *Studi Anneani*, III, 214; cf. Hense, *Rh. Mus.*, LXXIV, 22.

7. Voir l'apparat de Beltrami, *l. l.*

8. Gummere, traduction, Londres, 1928. Mais dans la note qu'il consacre à *mouebantur* il a inscrit la date 19 qui convient historiquement non à la célébration, mais à la persécution des religions exotiques.

9. Cf. Liv., 23, 39, 4 : *mouere ac moliri aliquid*; 35, 41, 4 : *mouere consultationem*, etc.

sa valeur technique : *mouebantur* veut dire — si on ne le corrige — « were being celebrated[1] ». Donc : « on célébrait » à Rome, tout au début du règne de Tibère, les mystères égyptiens et judaïques. Le mot est bon en lui-même et *sed*, « mais », à côté, s'entend de reste.

En fait, les pratiques étrangères qu'Auguste avait tenues en discrédit[2] et refoulées au point de ne les plus tolérer que hors du *pomoerium*[3] persistaient cependant sous ce prince dans les classes populaires[4], et elles durent dès l'avènement de son successeur manifester cette force particulière de propagation qui leur était naturelle (et qui n'a point échappé aux anciens)[5]. Les débauches et les larcins auxquels elles donnaient lieu, à la veille de la mesure prise par le nouveau César[6] — vertu de Paulina vaincue par Mundus-Anubis, crédulité de Fulvia dépouillée de son or par quelques Juifs indélicats, ses coreligionnaires[7] — décèlent cette vogue nouvelle, que Tibère dut arrêter (Suét., *l. l.* : *ritus — compescuit*). Il n'attendit pas l'an 19 pour être inquiet. Car c'était alors un partisan déterminé de la religion officielle et dès l'an 16 il expulsait les mages[8]. La *superstitio* (*Ep.*, 108, 22) était précisément le culte d'autres dieux que ceux de l'État[9]. Il y avait *superstitio*, en raison de la vogue des pratiques juives et isiaques, à ne point manger de viande (Ibid., *calumniam*). Le père de Sénèque, « ennemi de la philosophie[10] » et partant des pratiques recommandées par Sotion, prétexta que son fils ressemblait aux Juifs, qui s'abstenaient de la viande de porc[11], ou aux prêtres isiaques, qui repoussaient comme impure celle des ovidés et du porc[12], et ainsi

1. Remarque de Summers, *l. l.*, (qui d'ailleurs corrige le mot). Cf. Val. Fl., 3, 232 et 540 : *sacra moueri*, et les expressions analogues *mouere carmen*, Ov., *M.*, 14, 21 ; *preces*, id., *F.*, 6, 622 ; *cantus*, Verg., *Aen.*, 10, 163.

2. Suét., *Aug.*, 43.

3. Dion Cass., 53, 2, 4. Cf. G. Wissowa, *Rel. u. Kult. der Röm.*, 2e éd., 1912, p. 352.

4. Wissowa, *l. l.*

5. Cf. Tac., 15, 44, au sujet du christianisme : *repressaque in praesens (per Pontium Pilatum) superstitio rursus erumpebat non modo per Iudaeam — sed per urbem etiam.*

6. Tac., *Ann.*, 2, 85, 5 ; Suét., *Tib.*, 36 ; Ios., *Ant. iud.*, 18, 3, 4, 5 (65 sqq.).

7. Ios., *l. l.*

8. Tac., *Ann.*, 2, 32, 5 ; Dion Cass., 57, 15, 7 ; cf. l'*Vlpiani fragm. lib. VII De offic. Procons.* rapportant une interdiction pareille de l'année suivante, *ap.* I. Lips., *Excurs. G ad Ann.*, II.

9. Summers, *op. cit.*, p. 328.

10. *Ep.*, 108, 22 : *philosophiam oderat ;* cf. *Ad Helu.*, 17, 3-4.

11. Voir notre édition de Rutilius Namatianus (Belles-Lettres, 1933), p. 21, n. 1.

12. Plut., *Is. et Osir.*, c. 5, *init.*

il le détacha de ces pratiques. *Tum* nous reporte donc (108, 22), non en l'an 19, mais tout au début du règne (a. 14), environ un an après les commencements de la grande vogue de Sotion, après le mois d'août : aux premiers jours de novembre en réalité, puisque, parmi les « cérémonies étrangères » que « l'on célébrait alors », celles d'Égypte avaient lieu une fois par an, *semel in anno* (Sén., *fr.* Haase, nº 36), lors des fêtes de l'*heuresis* (*fr.* nº 35)[1], — ou aux premiers jours d'octobre, puisque la grande fête juive des Tabernacles se déroulait alors, — ou plutôt au lendemain de ces fêtes, en novembre-décembre 14.

On dira peut-être encore que, en l'an 64, Sénèque paraît avoir été fort âgé[2], comme Lucilius : âgé d'au moins soixante-cinq ans. N'ont-ils pas vu disparaître à l'horizon (*Ep.*, 79, 2 : *abscondimus*) « l'enfance, l'adolescence, l'âge qui sépare la jeunesse et la vieillesse, et même les plus belles années de la vieillesse (*senectutis optimos annos*) »? Voici venir la mort : *nouissime incipit ostendi publicus finis generis humani.* C'est mal interpréter ces réflexions. Que pourrait signifier sous la plume de cet éternel malade, qui, — vers la quarantaine (Dion Cass., 59, 19 *f.*), et avant (*Ep.*, 78, 2 ; *Ad Helu.*, 19, 2), et après (Tac., 14, 54, 3 ; 56 *f.* ; cf. 45, 5 sq. ; 63, 5 ; *Ep.*, 54, 1 sq. ; 54, 2 ; 65, 1 ; 67, 2 ; 83, 3 sqq. ; 104, 1 sq. ; *V. b.*, 17, 4), était entre la vie et la mort ou obligé à d'infinies précautions et à un régime terriblement austère, — ce mot : « les plus belles années de la vieillesse », s'il pensait particulièrement à lui? Lisons-le bien. Après l'image qui assimile la vie des deux amis à un voyage maritime le long d'une côte (*praenauigauimus uitam*), il caractérise d'une manière générale le cours rapide des ans : *in hoc cursu rapidissimi temporis. Abscondimus* s'applique à tous les « voyageurs », comme ici l'hémistiche virgilien : *quemadmodum* — « *terrae urbesque recedunt* » à tous les passagers, et il nous prépare à la perspective de la mort, le terme prescrit à tous : *nouissime* — *publicus finis generis humani*[3]. C'est un sermon « sur le mouvement qui entraîne toute vie vers la mort[4] ». Sénèque peut d'ailleurs se trouver, lui et Lucilius, vieux, très vieux, parce qu'une promenade à Pompéi lui a rappelé le temps de leur jeunesse, et penser tout au plus, en écri-

1. Voir *Rev. Ét. lat.*, avril-juillet 1928, Carcopino, *A propos de Rutilius Namatianus*, p. 191 sq.
2. Cf. P. Oltramare, éd. *Q. n.* (Belles-Lettres, 1929), *adn. ad* 3, *pr.* 2, p. 113.
3. Cf. le ton du § 4.
4. Albertini, p. 119.

vant *senectutis optimos annos*, au temps où, comme en 62, ils étaient encore *seniores*, et, Lucilius, exempt de « la pierre [1] ».

* * *

Rajeunir Sénèque de trois ou quatre années, c'est, notons-le en terminant, mieux comprendre son *cursus honorum*. Ce fut, malgré une demi-disgrâce sous Gaius (cf. *Ep.*, 49, 2 : *desii uelle agere*), malgré les huit années d'exil, malgré les possibles interruptions de la maladie, malgré les dix mois de deuil et d'inactivité [2] de la parente (veuve du préfet d'Égypte) qui facilita par son énergique intervention ses débuts [3], la carrière d'un homme bien en cour [4] et même d'un ambitieux. Sur ce dernier point, en dépit des doutes exprimés par des critiques éminents [5], l'illusion n'est pas permise : nous avons le témoignage du père [6]. Et la fameuse et si pénétrante réflexion du moraliste, sur la vanité de ceux qui veulent inscrire leurs noms dans les fastes [7], est celle, ne l'oublions pas, d'un « homme nouveau », qui ne pouvait espérer illustrer le sien, parmi tant de nobles [8] prédestinés au consulat « ordinaire », qu'en devenant consul suffect. Et il le fut en 56 ou en 55 [9], comme son jeune beau-frère Pompeius Paulinus le fut sans doute dès 55 [10]. S'il avait alors cinquante-cinq ou cinquante-quatre ans, le retard de son élévation est moins choquant que celui qu'il fallait admettre lorsqu'on plaçait sa naissance en 4 ou 5 av. J.-C. : car on donnait au

1. Cf. 96, 3 : *Vesicae te dolor inquietauit*, etc.
2. Cf. *Ad Helu.*, 16, 1, dix mois; *Ep.*, 63, 4, un an. Voir d'autres textes *ap.* Drumann-Groebe, *Gesch. Roms*, I, p. 478.
3. *Ad Helu.*, 19, 2.
4. Sur le candidat à la questure, cf. Favez, *op. cit.*, p. v, n. 9.
5. Fabia, *Journal des Savants*, 1910, p. 260.
6. Lettre à Méla, dans Sén. Rh., *Contr.*, 2, *pr.* 4 : *fratribus tuis ambitiosa curae sunt foroque se et honoribus parant;* ibid. : *duobus filiis (meis) nauigantibus, te* (§ 3 : *a ciuilibus officiis abhorrentem et ab omni ambitu auersum*) *in portu retineo.* Nous sommes après la mort de Séjan (cf. *Contr.*, 2, 12 : *a Seiano circumscriptus;* 9, 4, 21 : *cum dixisset Seianianos locupletes in carcere esse*). Après celle de Tibère? Dans le recueil adjoint des *Suas*, 6, 19, l'allusion aux livres de Cremutius Cordus — l'œuvre étant destinée au public, *Contr.*, 1, *pr.* 10 —, prouverait qu'elle a eu lieu. Rien ne le prouve en fait, car l'ouvrage a pu n'être pas mis au point en ses différentes parties. Or il s'agit bien, *Contr.*, 2, *pr.* 4, de la première candidature des deux frères. — Cf. Faider, *Études sur Sénèque*, p. 173.
7. *De Ira*, 1, 21, 3.
8. Cf. Tac., *Ann.*, 14, 53, 5.
9. *Prosop*^{2}.
10. Carcopino, *Choses... du pays d'Arles*, p. 20, n. 6, et p. 23.

consul le total d'années d'un homme à la retraite (*De Br. uit.*, *l. l.*, *supra*, p. 363). L'âge du frère aîné Gallion, le proconsul d'Achaïe de l'an 52, est fixé approximativement en fonction du sien. Autre ambitieux[1] : il avait déjà « obtenu les honneurs » vers 42 (*Ad Helu.*, 18, 2) ; à quelque moment qu'il ait été désigné suffect, il n'a pas dû trop longtemps piétiner, lui non plus.

Nous comprendrons mieux aussi les allusions chronologiques de l'œuvre littéraire (ainsi celles des lettres), voire même la date de tel traité. Le troisième livre des *Questions naturelles* se place, comme tout l'ouvrage, en l'année 62, peu après le tremblement de terre de Pompéi (février)[1] et l'année 63[2]. Or l'auteur, dans la préface (§ 1 sq.), se dit *senex ;* il précise même qu'il vient d'arriver à la *senectus*, opposant au caractère de son âge « présent » (§ 2, § 3), ici les années antérieurement consacrées à l'étude (§ 2), là tant d'années perdues pour elle (§ 2, § 3), comme s'il était arrivé à une période nouvelle de sa vie. Il faut donc lui donner soixante-trois ans révolus, et nous voilà, avec ce livre, à la fin de l'an 63 ou au début de l'an 64. *Viget animus*, dit-il dans la lettre 26 ; *nox ad diem accedat — sibi totus animus uacet*, telle est sa devise dans la préface du livre, § 2[3].

Né à la fin de l'an 1 avant notre ère, porté à la Ville dans les bras de sa tante[4], le petit Sénèque dut être, pour ces raisons, — sans compter celles maintes fois exposées, — particulièrement cher à la société chrétienne, au cours des siècles où elle mettait en l'an 1 de notre ère la naissance du Christ et à la fin de décembre de l'année précédente le grand recensement d'Auguste.

F. Préchac.

1. Sén. Rh., *l. l.*
2. Albertini, p. 41 et p. 49.
3. Peu importe d'ailleurs si, dans les *Q. n.*, on relève en réalité plus d'une trace (Duff, *III Dial.*, p. XLVIII) d'affaiblissement intellectuel.
4. *Ad Helu.*, 19, 2.